

## BARÈME D'HONORAIRES (Tarifs maximum applicables)

Applicable à partir de janvier 2024.

### TRANSACTION – TARIFICATION & MISSIONS

- L'estimation de votre bien est gratuite.
- Prise de mandat et diffusion sur nos différents réseaux de communications.
- Sélection rigoureuse des acquéreurs et visites
- Accompagnement de l'acquéreur sur son financement (le cas échéant)
- Suivi global jusqu'à la signature (nous travaillons en interprofessionnalité avec des notaires)

**Mandat de vente :** Les honoraires sont 100% à la charge du vendeur. Sauf convention contraire prévue par le mandat.

**Taux de commissions et honoraires TTC du prix net vendeur : 6%**

**Mandat de recherche :** honoraires 100% à la charge de l'acquéreur

**Mandat de recherche acquéreurs professionnels** (marchand de bien, promoteurs) :  
6% HT sur le prix TTC (avec un minimum de 25 000€)